

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.4/35/5/Add.8
6 octobre 1980
ORIGINAL: FRANCAIS

Trente-cinquième session QUATRIEME COMMISSION Point 18 de l'ordre du jour OCT - S 1980

UNICA COLLECTION

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Demande d'audition

Télégramme daté du 2 octobre 1980, adressé au Président de la Quatrième Commission par M. Haj Khatri Ould Sidi Said El Joumani, Président de l'Assemblée sahraoui 1/

Laayoune

En ma qualité de Président de l'Assemblée sahraoui (Jemaa), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à exprimer le point de vue de l'institution que je représente devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la discussion du point relatif à la question dite du Sahara occidental.

Je serai assisté lors de mon intervention devant la Quatrième Commission par Messieurs Brahim Mechnan, Bachir Ben Al Abidine, Bachir Mohamed Al Mostafa et Sid El Alem.

Haj Khatri Ould Sidi Said El JOUMANI, Président de l'Assemblée sahraoui.

^{1/} Distribué conformément à une décision prise par la Quatrième Commission à sa 7ème séance, le 6 octobre 1980.